

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (2001)
Heft: 543: La Suisse dans l'espace : décollage immédiat

Artikel: Un canton orienté business
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un canton orienté business

Le Valais constitue une excellente tête de pont pour des entrepreneurs français.

L'ensemble du canton a intégré une attitude très positive pour favoriser l'implantation de nouveaux acteurs économiques, qu'ils soient entreprises ou personnalités privées.

Par le biais de la société anonyme pour le développement de l'économie valaisanne SODEVAL SA, le canton entend engager un dialogue d'entrepreneurs à entrepreneurs et accélérer les processus de décisions. La SODEVAL SA est en effet une entreprise privée (au capital-actions de 5 000 000 francs suisses), mandatée par l'Etat du Valais pour assurer la promotion économique. Principalement active dans le montage financier de projet, SODEVAL SA propose également une vaste palette de services à l'implantation : cautionnement de prêts bancaires, démarche d'exonération fiscale, octroi de prise en charges d'intérêts, capital-risque, club d'investissement privé, coaching d'entreprises, recherche de locaux et de terrains.


De nombreuses sociétés françaises se sont déjà laissées convaincre par les atouts importants qu'offre notre région, comme la qualité de vie et la qualité de l'environnement, elles ont également apprécié des avantages moins chif-

frables, tels que la souplesse de l'administration, le dialogue continu avec les autorités, l'efficacité des services financiers, bancaires, de transport ou de télécommunication. Notre fiscalité réduite, notamment en ce qui concerne la succession, est très attractive, elle se négocie, ce qui constitue un atout fort apprécié.

Outre la France, où notre représentant, François-Xavier Laffin, prodigue ses conseils, SODEVAL SA est présente également en Angleterre et aux USA.

Une relation avec la France qui ne date pas d'hier

Le canton du Valais fut, de 1810 à 1815, intégré dans la République française en tant que département du Simplon. Auparavant, les comtes de Savoie avaient laissé des empreintes architecturales dans l'ensemble du Valais. Notre mentalité de montagnard ne surprendra pas les Hauts-Savoyards avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations. Les entreprises françaises sont les bienvenues en Valais, nous en voulons pour preuve le cas d'une entreprise de la région d'Oyonnaz qui vient de décider d'implanter une succursale en Valais pour y fabriquer des pièces techniques pour l'industrie plastique. Adatis SA, qui emploiera dans un premier temps 12 personnes, a obtenu des facilités financières très attractives, elle a donc décidé d'y implanter un centre de production à Martigny.

En conclusion, notre philosophie consiste à apporter la preuve par l'acte. Venez donc tester notre savoir-faire et notre détermination à favoriser votre implantation, ou consultez notre site web : www.sodeval.ch 

Quelques chiffres



Horaires

- Horaire hebdomadaire :
 - + 20 salariés : 35 heures
 - 20 salariés : 39 heures (jusqu'au 1.1.2002)
- Heures supplémentaires plafonnées à 48 heures, facturées + 25% et + 50% dès la 47^e heure

- Horaire hebdomadaire : 42,5 heures
- Heures supplémentaires : selon contrat de travail signé avec l'employé

► Différence = au moins 7 heures ou 20%

Charges sur les salaires (pour l'employeur)

- A charge de l'employeur : min. 42% du salaire brut, +2,5% à partir de 10 salariés (formation, logement, apprentissage)
- A charge du salarié : de 22% à 25%
- SMIC horaire de FF 42,02 (07.2000)
- Taxe professionnelle calculée partiellement sur la masse salariale

- A charge de l'employeur : en moyenne 17% du salaire brut
- A charge du salarié : 10%, plus en moyenne 8% de retraite par capitalisation (LPP)
- Pas de salaire minimum légal

Autres éléments

- Obligations salariales :
 - + 11 salariés : délégués du personnel
 - + 50 salariés : élection d'un comité d'entreprise, système de participation aux résultats, délégués syndicaux
- Projets de l'Etat visant à imposer un quota de « minorités » aux entreprises, avec possibilité de recours automatique
- Rôle de contrôle et de répression des organismes étatiques

- Principe de la « paix du travail » entre patronat et syndicat
- Pouvoir restreint des syndicats, faible affiliation des salariés
- Pas d'obligations en ce qui concerne l'engagement de personnel
- Organismes étatiques ont un rôle de conseil aux entreprises